



CDOS

LOT

DISPOSITIF D'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

SAISON 2022-2023



06-74-15-92-79



cdoslot@orange.fr



cdos46.fr

Tout savoir sur l'aide à la pratique sportive



Qu'est-ce que l'aide à la pratique sportive ?

L'aide à la pratique sportive est une **aide financière** pour le paiement de la cotisation ou de la licence afin que les personnes ayant un quotient familial inférieur à 800 € puissent pratiquer **une activité physique et sportive** de manière régulière dans le club sportif de leur choix.

Comment bénéficier de cette aide ?

- 1 Se rapprocher du centre distributeur le plus proche de votre domicile muni d'un justificatif de votre quotient familial



- 2 Sélectionner l'activité que vous souhaitez pratiquer dans un des clubs partenaire

Liste des centres distributeurs et des clubs partenaires disponible sur
<https://www.cdos46.fr/les-centres-distributeurs>





Quelles sont les conditions d'éligibilité à cette aide ?

L'aide financière allouée se base sur le quotient familial (QF)

Si le QF est inférieur à 500 €

→ L'aide correspond à 70% du montant de la cotisation ou de la licence dans la limite de 80 €

Si le QF est compris entre 500 € et 800 €

→ L'aide correspond à 50% du montant de la cotisation ou de la licence dans la limite de 60 €

Chiffres clé du dispositif

1 500

Chaque année, près de **1 500 pratiquants** perçoivent cette aide financière dont **20%** d'adultes, **72%** de féminines et **26%** de nouveaux pratiquants



370

Chaque année, près de **370 associations** bénéficient de ce dispositif. Elles représentent **36 disciplines** sportives

380

En moyenne, chaque association bénéficiaire a perçu **380 €** en 2021

150

150 communes concernées par ce dispositif

28

28 centres distributeurs sur le Département



Quelles perspectives pour 2022 ?



Stabiliser l'enveloppe financière actuelle afin de ne pas réduire le nombre de personnes aidées actuellement.

Renforcer et finaliser **la départementalisation du dispositif** d'aide à la pratique sportive en 2022

Exceptionnellement en 2022 maintenir l'élargissement de **l'aide** en proposant une aide de 20 euros aux personnes ayant un QF supérieur à 800 €

Promouvoir le dispositif vers les entreprises privées afin d'augmenter les aides financières et ainsi le nombre de bénéficiaires

Nos partenaires

Ce dispositif d'aide à la pratique sportive fonctionne grâce à de **multiples partenariats**

- Il est porté par le **CDOS du Lot** et le **Service Départemental de la Jeunesse, Engagement et Sport** de la DSDEN du Lot
- Le CDOS 46 et Le SDJES de la DSDEN 46 collaborent activement avec **les Centres Sociaux** et **Centres distributeurs** partenaires situés sur le département du Lot. Ils diffusent ces aides sur le territoire.

Partenaires institutionnels et collectivités

Agence Nationale du Sport, La Région Occitanie, le Conseil Départemental du Lot, Grand Cahors, Mairie de Cahors, Grand-Figeac, Mairie de Figeac, Cauvaldor, Pays de Lalbenque-Limogne, Cazals-Salviac, Vallée du Lot et du Vignoble, , Quercy-Blanc, Labastide-Murat, Quercy-Bouriane, Mairie de Pradines

Partenaires publics

CPAM Du Lot, La CAF du Lot, Ecouter Voir

Partenaires privés


MGEN, MAIF, Pivaudran, La Quercynoise, Cap Natures, Andros

Campagne 2022- 2023 du dispositif d'aide à la pratique sportive

Devenez partenaire et aidez-nous à donner accès au plus grand nombre à la pratique sportive !

Pour devenir partenaire, rien de plus simple : il suffit de contacter le Comité Départemental Olympique et Sportif du Lot :

- E-mail : cdoslot@orange.fr
- Téléphone : 06 74 15 92 79

 Pour rappel, les donations peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt à hauteur de 60%



Site Internet : cdoslot.fr

Possibilité d'aide financière sous condition de ressources

Dans la limite des coupons disponibles

PRÉFET DU LOT
AGENCE NATIONALE DU SPORT
LOT
FDVA
MAIF
Pivaudran
ÉCOUTER VOIR
ANDROS
LA QUERCYNOISE
GRAND CAHORS
GRAND FIGEAC
CAZALS SALVIAC
QUERCY BLANC
CAHORS
PRADINES